

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2020**

**PRESENTS :** M. RODRIGUES, Mme FRAPPIER, Mme FLORES, M. CUBELES, Mme CHOUJAA, M. CAYUELA, Mme FORCADA, M. ROSELLO, Mme WEBER, M. TEYSSEYRE, M. VIVES, Mme CASSAN, Mme LACROIX, Mme TOPAKIAN, M. SAINT-MARTIN, M. JOFFRE, M. PARE, Mme VERGNE, M. ROBERT, Mme BASTY, Mme FUGAIRON, Mme ROTH, M. MOUREREAU, M. MARCHAUD

**PROCURATIONS :** M. REIZ à Mme FRAPPIER; M. BONIN à M. ROSELLO; Mme PEREZ à M. CUBELES; M. PECHAMAT à Mme ROTH; Mme VALERIO à M. MARCHAUD

**ABSENTS :** Néant

**Secrétaire :** Mme BASTY

### **1- ADMINISTRATION GENERALE**

- **Délégation au Maire de certaines attributions du Conseil Municipal (abroge et remplace la délibération n°2020-2-3 du 28 mai 2020)**

Monsieur le Maire indique que le Conseil Municipal en date du 28 mai a adopté la délibération sur la délégation au Maire de certaines attributions du Conseil Municipal conformément à l'article L-2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales qui donne au conseil municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat, certaines attributions de cette assemblée, pour une meilleure efficacité dans la gestion des affaires courantes. Il explique que la compétence du droit de préemption défini par l'article L.214-1 du code de l'urbanisme et du droit de priorité défini aux articles L-240-1 et suivants du code de l'urbanisme sont de compétence métropolitaine. Il convient donc de retirer ces attributions des délégations du Maire. Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire à l'unanimité (29 voix), retire les attributions concernées des délégations de Monsieur le Maire.

- **Convention de mise à disposition de la salle rue du lavoir**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) approuve la convention de mise à disposition de la salle rue du Lavoir entre la Cité Jardins et la commune de Beauzelle et autorise Monsieur le Maire ou le 1<sup>er</sup> adjoint à la signer.

- **Composition de la Commission d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC)**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité (29 voix) décide d'approuver la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) et de désigner Monsieur Patrice RODRIGUES pour siéger à la CLECT.

- **Régularisation de cession d'une parcelle d'espaces verts (abroge et remplace la délibération n°2018-3-19 du 4 juin 2018)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) décide d'aliéner à l'euro symbolique à M. et Mme CALVET la bande de parcelle de 44 m<sup>2</sup> d'espaces verts jouxtant leur propriété et autorise M. le Maire ou le premier adjoint à signer l'acte de cession et toute pièce afférente.

### **2- PERSONNEL**

- **Création de trois postes d'adjoint technique contractuel à temps non complet pour accroissement temporaire d'activité (services entretien et restauration)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) décide le recrutement de trois adjoints techniques contractuels à temps non complet pour accroissement temporaire d'activité, de fixer leur rémunération au 1<sup>er</sup> échelon de son grade et précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

### **3- FINANCES**

- **Décision Modificative n°1**

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'une modification du Budget Primitif est nécessaire pour alimenter en crédits certains chapitres de la section d'investissement. Cette modification doit permettre de payer les dernières dépenses à réaliser sur le groupe scolaire Matisse (mobilier maternelle, redevance d'assainissement), d'intégrer comptablement le remboursement des avances faites aux entreprises dans le cadre des marchés de travaux relatifs à la réhabilitation du groupe scolaire les Chênes et de régulariser des écritures comptables suite à une erreur d'imputation.

Les crédits ouverts sont détaillés comme suit :

Section d'investissement	Chapitre	compte	Dépenses	Recettes
Opération 87	21		+ 25 000 €	
Opération 26	041 Opérations patrimoniales	Compte 2313	+ 60 000 €	+ 60 000 €
Dépenses imprévues	020		- 25 000 €	
Subventions	13	1331	+ 331 054 €	
	13	1341		+ 331 054€
Emprunts	16	16871	+ 30 100 €	
	16	16878		+ 30 100 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) approuve la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

- **Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) décide d'approuver la liste des contribuables proposée susceptibles d'être désignés comme membres de la Commission Communale des Impôts Directs par le directeur des services fiscaux et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes afférents.

- **Activités culturelles : art plastique - annulation et remboursement partiel de la facturation de la 3ème cotisation suite au confinement**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (29 voix) autorise l'annulation de la facturation de la 3<sup>ème</sup> cotisation suite au confinement et autorise le remboursement de 175 euros à Mme PASTOR Nicole.

- **Activités culturelles : éveil musical - remboursement partiel de la facturation suite au confinement**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (29 voix) autorise le remboursement de 40 euros aux familles concernées.

#### 4- URBANISME

- **Convention cadre avec l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Toulousaine – Avenant n° 16 pour l'année 2020**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) approuve l'avenant n° 16 à la convention-cadre avec l'AUAT pour l'année 2020, décide d'une subvention de 6 500 € pour l'activité 2020 et autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant à la convention-cadre.